

FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS MIXTES arrêtés au 31 décembre 2015, faisant apparaître un total actif de 7 548 125 DT, un actif net de 7 513 669 DT pour 78 132 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 96,166 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS MIXTES au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Comme il ressort de l'état du portefeuille de FCP Valeurs Mixtes, l'actif est employé à raison de 20,43% en liquidités et quasi-liquidités. Il y a donc lieu de signaler que ce taux dépasse le taux de maximum de 20% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 Mars 2016

Le COMMISSAIRE AUX COMPTES :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		2 053 842	3 259 160
Obligations et valeurs assimilées		3 952 292	5 922 093
Titres OPCVM		-	-
	3.1	6 006 134	9 181 253
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	357 577
Disponibilités	3.2	1 541 991	2 349 876
		1 541 991	2 707 453
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		7 548 125	11 888 706
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	27 479	45 860
Autres créditeurs divers	3.4	6 977	7 631
TOTAL PASSIF		34 456	53 491
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	7 340 721	11 606 756
Sommes capitalisables		172 948	228 459
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		172 948	228 459
ACTIF NET		7 513 669	11 835 215
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 548 125	11 888 706

ETAT DE RESULTAT

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		326 139	442 235
Dividendes	4.1	77 659	72 863
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	248 480	369 372
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	35 528	63 222
<i>Total des revenus des placements</i>		361 667	505 457
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<129 464>	<199 190>
<i>Revenu net des placements</i>		232 203	306 267
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<16 037>	<22 578>
<i>Résultat d'exploitation</i>		216 166	283 689
Régularisation du résultat d'exploitation		<43 218>	<55 230>
<i>Sommes capitalisables del'exercice</i>		172 948	228 459
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		43 218	55 230
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<983 526>	<309 376>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		209 761	<437 156>
<i>Frais de négociation de titres</i>		<12 494>	<6 163>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<570 093>	<469 006>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<570 093>	<469 006>
Résultat d'exploitation		216 166	283 689
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<983 526>	<309 376>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		209 761	<437 156>
Frais de négociation de titres		<12 494>	<6 163>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<3 751 453>	<5 242 876>
Souscriptions			10 013
Capital		-	9 797
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		-	195
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		-	21
Rachats		<3 751 453>	<5 252 889>
Capital		<3 739 563>	<5 203 682>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		<73 607>	<102 512>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		61 717	53 305
Droit de sortie		-	-
<u>Variation de l'actif net</u>		<4 321 546>	<5 711 882>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		11 835 215	17 547 097
En fin de l'exercice		7 513 669	11 835 215
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		115 271	165 104
En fin de l'exercice		78 132	115 271
<u>Valeur liquidative</u>		96,166	102,673
<u>Taux de rendement</u>		-6,34%	-3,39%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués en date d'arrêté à leur coût d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AETECH	30 138	176 880	42 494	0,56%
BIAT	1 000	84 900	74 223	0,98%
CITY CARS	12 340	174 730	164 159	2,17%
LAND`OR	39 000	251 277	175 188	2,32%
MIP	9 854	46 314	11 431	0,15%
MPBS	22 400	162 797	114 105	1,51%
NEW BODY LINE	27 760	218 295	206 423	2,73%
SERVICOM	40 239	668 404	246 987	3,27%
SITS	55 000	125 755	125 785	1,67%
SOMOCER	652	1 906	1 319	0,02%
SOPAT	45 000	137 759	109 620	1,45%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	319 527	4,23%
TELNET HOLDING	12 430	65 397	42 225	0,56%
TPR	134 600	562 769	420 356	5,57%
Total actions et droits rattachés		3 799 118	2 053 842	27,21%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 08 2022 5,60%	863	826 374	841 521	11,15%
Total Bons de trésor Assimilables	863	826 374	841 521	11,15%
2-Obligations des sociétés				
CIL 2012/1 TF	2 000	80 000	82 906	1,10%
ATL 2012/1 TF	2 000	80 000	82 312	1,09%
UIB 2011/1 TR B	5 500	440 000	447 756	5,93%
BTK 2012/1 B	10 000	571 450	575 148	7,62%
TL 2011/2 F	9 800	196 000	197 631	2,62%
ATL 2011 TF	2 000	160 000	167 057	2,21%
UIB 2012/1 A	3 500	249 970	262 259	3,47%
AIL 2012/1 F	2 000	80 000	82 424	1,09%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	700 000	709 580	9,40%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 698	6,67%
Total Obligations de société		3 057 420	3 110 771	41,21%
Total Obligations et valeurs assimilés		3 883 794	3 952 292	52,36%
Total		7 682 912	6 006 134	79,57%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	6 344 561
	<u><u>6 344 561</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession / Remboursement</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	6 566 350	-	6 788 644	222 294
Bons du trésor Assimilables	801 478	29 685	824 559	< 6 604 >
Obligations	1 119 205	195 981	1 309 257	< 5 929 >
TOTAL	<u><u>8 487 033</u></u>	<u><u>225 666</u></u>	<u><u>8 922 460</u></u>	<u><u>209 761</u></u>

3.2 Disponibilités :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Amen Banque Pasteur	1 451 076	37 164
Dépôt à vue Amen Banque Pasteur	83 352	2 275 757
Intérêt courus sur dépôt à vue	9 464	12 598
Vente de titre à encaisser	< 8 >	26 877
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	< 1 893 >	< 2 520 >
	<u><u>1 541 991</u></u>	<u><u>2 349 876</u></u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	25 992	41 657
Rémunération du dépositaire à payer	1 487	4 203
	<u><u>27 479</u></u>	<u><u>45 860</u></u>

3.4 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 869	6 616
Redevance CMF	657	1 015
Retenue à la source à payer	451	-
	<u>6 977</u>	<u>7 631</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>
Capital au 1^{er} janvier 2015	
Montant	11 606 756
Nombre de parts	115 271
Nombre de porteurs de parts	198
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-
Rachats effectués	
Montant	3 739 563
Nombre de parts	37 139
Nombre de porteurs de parts sortant	51
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 12 494 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	< 983 526 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	209 761
Droit de sortie	-
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	104 935
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	228 459
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	< 73 607 >
Capital au 31 décembre 2015	7 340 721
Nombre de parts	78 132
Nombre de porteurs de parts	147
Taux de rendement	< 6,34% >

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dividende TPR	29 823	-
Dividende NEW BODY LINE	11 659	-
Dividende SOTIPAPIER	11 271	37 500
Dividende CITY CARS	7 472	-
Dividende SITS	5 500	-
Dividende MPBS	5 152	4
Dividende SFBT	3 032	-
Dividende BIAT	3 000	-
Dividende SOMOCER	750	-
Dividende SAH TUNISIE	-	24 589
Dividende SIAME	-	8 533
Dividende TUNIVEST SICAR	-	1 000
Dividende STAR	-	945
Dividende ASSURANCE SALIM	-	170
Dividende AMEN BANK	-	122
	<u>77 659</u>	<u>72 863</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des obligations	194 823	261 028
Revenus des BTA	53 657	108 344
	<u>248 480</u>	<u>369 372</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur dépôt à vue	32 374	53 347
Intérêts sur BCT	1 931	35
Autres revenus	1 223	-
Intérêts sur certificat de dépôt	-	3 496
Intérêts sur billet de trésorerie	-	6 344
	<u>35 528</u>	<u>63 222</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunérations du gestionnaire	123 310	190 190
Rémunération du dépositaire	6 154	9 000
	<u>129 464</u>	<u>199 190</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	9 895	15 254
Honoraires du commissaire aux comptes	5 868	6 616
Autres frais	274	708
	<u>16 037</u>	<u>22 578</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement:

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	4,629	4,385	4,955	3,472	1,674
Charges de gestion des placements	< 1,657 >	< 1,728 >	< 1,911 >	< 1,217 >	< 0,622 >
Revenus net des placements	2,972	2,657	3,044	2,255	1,052
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 0,205 >	< 0,196 >	< 0,198 >	< 0,133 >	< 0,085 >
Résultat d'exploitation (1)	2,767	2,461	2,846	2,122	0,967
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,553 >	< 0,479 >	< 0,793 >	0,231	0,240
Sommes capitalisables de l'exercice	2,214	1,982	2,053	2,353	1,207
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	< 12,588 >	< 2,684 >	< 1,213 >	< 1,462 >	0,939
Frais de négociation de titre	< 0,160 >	< 0,053 >	< 0,105 >	< 0,044 >	< 0,026 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	2,685	< 3,792 >	< 0,105 >	1,030	0,298
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	< 10,063 >	< 6,529 >	< 1,423 >	< 0,476 >	1,211
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 7,296 >	< 4,068 >	1,423	1,646	2,178
Droit de sortie	-	-	0,084	0,079	0,014
Résultat non distribuable de l'exercice	< 10,063 >	< 6,529 >	< 1,339 >	< 0,397 >	1,225
Régularisation de plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	1,342	0,941	< 0,227 >	1,136	0,268
Sommes non distribuable de l'exercice	< 8,721 >	< 5,588 >	< 1,566 >	0,739	1,493
Valeur liquidative	96,166	102,673	106,279	105,792	102,700
<u>Ratios de gestion des placements</u>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,31%	1,31%	1,29%	1,28%	0,83%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,15%	0,13%	0,14%	0,11%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,74%	1,50%	1,39%	2,47%	1,61%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de FCP ;
- le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.
- En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.